

DEPARTEMENT de l'OISE
COMMUNE de LE MEUX

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal
du Jeudi 17 février 2015 à 19 h 00

Présents : M. & Mme LE CHAPPELLIER, SCHAMBERT, DARDENNES, BLANC, DELARUELLE, DEAN, BLANCHARD, MELOTTE, GUILLIOT, POLLET, FURST, DELAFALIZE, DAUCHELLE, PERDU.

Absents excusés : M. & Mme ARLAT, CLOUET, JEANDEL, TISNE, UTH

Pouvoirs : Mme ARLAT qui a donné pouvoir à M. DELARUELLE
Mme CLOUET qui a donné pouvoir à Mme LE CHAPPELLIER
Mme JEANDEL qui a donné pouvoir à M. DARDENNES
M. TISNE qui a donné pouvoir à Mme BLANC
Mme UTH qui a donné pouvoir à M. SCHAMBERT

Madame Elise GUILLIOT a été élue secrétaire.

Présents sur 19 : 15

Votants : 19

Madame le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour le point suivant :

- MOTION RELATIVE AU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE

Le Conseil Municipal autorise cette modification de l'ordre du jour.

Madame le Maire précise également que sera abordé en information diverse en fin de séance le point suivant :

- INFORMATION SUR LES DEBATS LOI MACRON : NOTAIRES

Le Conseil Municipal autorise cette modification de l'ordre du jour.

.....

FINANCES – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION ET DE REAMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES - ATTRIBUTION DES LOTS TRAVAUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation suivant une procédure adaptée en 10 lots a été organisée pour l'agrandissement du Centre de Première Intervention et réaménagement de la Salle des fêtes.

Madame le Maire précise que la Commission d'appel d'Offres s'est réunie le 30 janvier 2015 (de manière informelle s'agissant d'une procédure adaptée) pour prendre connaissance des éléments de présentation et du rapport d'analyse de Monsieur Thierry POUYAUD, Architecte de l'opération.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire **DECIDE** de retenir pour ces travaux,

Lots	Entreprise attributaire	Prix H.T.	Prix T.T.C
LOT 01 - GROS ŒUVRE	CHAMEREAU	67 400,00 €	80 880,00 €
LOT 02 - CHARPENTE	TROLARD & BERNARD	50 000,00 €	60 000,00 €
LOT 03 - COUVERTURE	ROQUIGNY	35 060,97 €	42 073,16 €
LOT 04 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	COPEAUX SALMON	35 897,35 €	43 076,82 €
LOT 05 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	COPEAUX SALMON	28 108,60 €	33 730,32 €
LOT 06 - CLOISONS DOUBLAGES / PLAFONDS SUSPENDUS	DAUVILLE	37 700,00 €	45 240,00 €
LOT 07 - REVETEMENTS DE SOLS SCELLES/ CARRELAGE	SAS ETC	13 220,00 €	15 864,00 €
LOT 08 - PEINTURE / REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES		ANNULE	ANNULE
LOT 09 - PLOMBERIE/ SANITAIRE / CHAUFFAGE / VMC	DUJOUR	36 636,09 €	43 963,31 €
LOT 10 - COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES	S2B	20 184,02 €	24 220,82 €
	TOTAL	242 207,03 €	389 048,44 €

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les marchés correspondants.

AUTORISE Madame le Maire à engager les travaux.

Les crédits nécessaires seront ouverts au Budget Primitif 2015 – programme 65 – article 2313.

FONCIER – DIVERS CLASSEMENT EN DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES EN ETAT D'ABANDON

Vu l'Article 1401 du Code Général des Impôts, permettant aux propriétaires de procéder à l'abandon perpétuel à titre gratuit au profit de la Commune notamment des terres vaines et vagues,

Vu l'Article L2111-1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant, l'abandon à titre gratuit, fait au profit de la Commune, des parcelles à usage de trottoirs ci-après référencées, savoir :

Parcelle C1134

Parcelle C 1133 et C1136

Parcelle G491 et G497

Considérant que ces parcelles font être intégrées au domaine privé de la Commune par suite de la publication au service de la publicité foncière de Compiègne,

Considérant que ces parcelles sont de fait à usage de trottoir et constituent ainsi une dépendance à la voie communale et qu'il convient, dès lors, de les intégrer au domaine public de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de procéder au classement de ces parcelles dans le domaine public de la Commune,

AUTORISE Mme le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant

MOTION RELATIVE AU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE EN GARES DE COMPIEGNE ET LE MEUX

Suite à la modification des horaires de train principalement sur la ligne St Quentin/Paris Nord mais également la desserte Compiègne/Amiens, effectifs à partir du 14 décembre 2014, imposée par la SNCF et approuvée par la Région Picardie, sans concertation préalable des collectifs d'usagers et des communes concernées, et, en soutien au collectif d'usagers dont la vie familiale et professionnelle se voit fortement dégradée,

Le Conseil municipal,

Sur la base des retours d'usagers et de leur collectif, constate et reconnaît que la qualité du service public ferroviaire s'est fortement détériorée depuis la mise en place des nouveaux horaires en décembre dernier, au départ et en direction de la gare SNCF de Le Meux Lacroix Saint Ouen et de Compiègne Margny par :

- *Le retard récurrent et régulier des trains*
- *La suppression de certains trains*
- *La composition des trains non respectée,*
- *La surcharge des trains, avec, pour conséquences, des conditions de transport non adaptées au nombre de voyageurs*

DEMANDE à la Direction Régionale SNCF et au Conseil Régional de Picardie

1 de réexaminer les modifications d'horaires et d'adapter l'offre en fonction des besoins des usagers

2 le maintien de gares SNCF opérationnelles, correctement desservies, entretenues, et pourvues en personnel à l'accueil

3 Un geste commercial sur les abonnements des usagers (pour rappel : la SNCF octroie une remise de 30% à ses abonnés en cas de grève)

La SNCF, consciente des problèmes subis par ses usagers a, par une lettre en date du 12 février dernier, informé les usagers et les élus des causes de ces dysfonctionnements, qui sont, selon son analyse, dues à de nombreux incidents imprévisibles, des travaux fortement pénalisants à

l'approche de paris (Pierrefitte), le début de grands travaux de renouvellement des voies, la multiplication des colis abandonnés dans les gares et l'application de mesures Vigipirate alerte
La SNCF a décidé de la mise en place de certaines mesures d'urgence afin de pallier à « la gravité de la situation » : notamment en renforçant les équipes de maintenance, et en améliorant la préparation des rames sur le site de Paris Nord.

Le Conseil Municipal constate que les mesures apportées par la SNCF ne fournissent pas les réponses attendues par les usagers notamment la demande de :

- Un retour aux horaires précédents*
- La remise en fonctionnement du même nombre de trains correspondant à leurs besoins*
- Des conditions de transport décentes et des capacités d'accueil correspondant au nombre effectif de voyageurs*

Cette motion sera transmise :

- au Conseil régional de Picardie,*
- au Conseil communautaire de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC),*
- à la Direction régionale de la SNCF.*

*Pour copie conforme au registre,
Le 25 février 2015*

*Le Maire
Evelyne LE CHAPPELLIER*

Nota :

les tableaux des permanences pour les élections des 22 et 29 mars vous seront communiqués ultérieurement par mail.